

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article918>

Lancement d'un nouveau fonds de fonds technologique

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : vendredi 14 octobre 2005

Spyworld Actu

L'état, la Caisse des dépôts et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont annoncé, jeudi 13 octobre, le lancement d'un nouveau fonds de fonds technologique (FFT) de 150 millions d'euros. Comme son nom l'indique, il prendra des participations dans d'autres fonds de capital-risque qui investiront eux-mêmes dans des entreprises innovantes. Le FFT est financé à parité par ses trois fondateurs. Il fait suite à deux autres fonds de fonds, qui avaient été lancés en 1998 et en 2000 avec le même objectif.

Cette intervention de la puissance publique via un fonds de fonds a pour avantage de provoquer un "effet de levier". Elle donne en effet confiance aux autres acteurs du capital-risque qui, de ce fait, hésitent moins à investir dans des entreprises innovantes. Les deux prédécesseurs du FFT ont ainsi permis de lever 1,3 milliard d'euros, à partir d'un fonds de fonds de 250 millions.

Cet "effet de levier" devrait permettre au FFT de lever environ 800 millions d'euros. D'autant que le taux de retour sur investissement des deux premiers fonds de fonds est positif, bien que non encore précisément chiffrable, toutes les participations de ces fonds n'ayant pas été réalisées, c'est-à-dire cédées ou introduites en Bourse.

SOUTIEN DE BERCY

Le FFT investira dans des entreprises innovantes, sans critère de taille. Il pourra donc s'agir de prises de participation dans de très petites entreprises à leur tout début (capital d'amorçage), ou d'opérations de capital-développement dans des firmes plus matures. Ces investissements sont destinés à des entreprises européennes, principalement françaises.

Le dispositif contribuera à combler le décalage entre la France et les Etats-Unis dans le secteur du capital-risque. Les montants investis dans ce domaine, ramenés au PIB, sont en effet quatre fois plus importants là-bas qu'ici, selon le rapport sur le financement des jeunes entreprises innovantes en France réalisé par Thomas Legrain, PDG de Coach'Invest, et remis le 11 juillet à Christian Poncelet, le président du Sénat.

La présence du ministre de l'économie, Thierry Breton, au côté de Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts, et de Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), au siège de la Caisse des dépôts, pour le lancement officiel de ce fonds témoigne de l'importance que le gouvernement veut donner à cette opération. Il faut dire que, malgré sa volonté proclamée de promouvoir l'innovation dans les petites entreprises, certaines de ses annonces récentes ont fait grincer des dents la communauté des capital-risqueurs et les porte-parole des associations de sociétés innovantes.

Le plafonnement à 8 000 euros par foyer de certains avantages fiscaux, dont ceux accordés aux acheteurs de parts de fonds communs de placements innovations (FCPI), fait en effet craindre que les particuliers ne se détournent de ce type de placement. "Ce plafond va réduire les levées de fonds des FCPI de 50 %", affirme Philippe Pouletty, président de France Biotech. Or les FCPI cumulent 400 millions d'euros de souscriptions par an.

Jean-Bernard Schmidt, président de Sofinnova, ne décolère pas devant le refus du gouvernement d'accorder des avantages fiscaux aux personnes investissant dans de jeunes entreprises cotées. Cela faciliterait, selon lui, les introductions en Bourse et aurait un effet vertueux sur l'ensemble de la chaîne de financement. Car cette mesure permettrait aux investisseurs initiaux de sortir du capital de firmes pour en financer d'autres et donnerait aux PME les moyens d'assurer leur croissance. "Le coût d'une telle décision serait pourtant dérisoire pour l'Etat, de l'ordre de 25 millions d'euros", affirme son promoteur.